



CHARTRE POUR UNE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ



PRÉFACE

Début 2019, ECT a rencontré Humanité et Biodiversité pour engager une réflexion sur la prise en compte de la biodiversité dans la pratique de son cœur de métier.

Humanité et Biodiversité est une association dont l'objet principal est le renforcement de la perception et de la prise en compte par tous des synergies et liens indissociables entre l'humanité et la biodiversité. Elle agit notamment pour la préservation de la diversité du vivant et pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs d'activités, en prenant en compte les dimensions économiques et sociales.

ECT inscrit sa croissance dans une stratégie d'économie circulaire : réutiliser les terres inertes des chantiers franciliens pour s'engager avec les collectivités locales dans des projets d'aménagements concertés et durables. ECT a une volonté forte de réconcilier aménagements paysagers et biodiversité.

Les souhaits d'ECT et d'Humanité et Biodiversité sur la finalité de leurs échanges ont rapidement débouché sur un partenariat. L'objectif des deux structures était clair : grandir ensemble, mieux appréhender les activités de chacun, et travailler conjointement à la réalisation d'une charte qui porte une vision, des engagements et un corpus concret de mise en œuvre de ces principes.

Cette charte représente une opportunité pour Humanité et Biodiversité d'agir pour l'intégration de la biodiversité sur des projets opérationnels. Pour ECT, elle permet une acculturation sur les enjeux du vivant, une participation au développement des connaissances et l'affirmation d'engagement positifs pour la biodiversité.

Cette charte prend en compte la particularité de l'activité d'ECT. Elle souhaite ainsi renforcer sa capacité et ses modalités d'intervention sur des territoires à forte potentialité pour la biodiversité et améliorer son expertise dans la réalisation d'aménagements non-bâti d'usages différenciés qui offrent des opportunités importantes pour la préservation et le développement de la biodiversité.

Cette charte est le cadre d'une approche systémique des enjeux de biodiversité dans chaque action menée par ECT. Elle veut sensibiliser et favoriser la communication avec les différentes parties prenantes des projets d'ECT, développer une meilleure prise en compte des enjeux du vivant et réciproquement accroître une connaissance du potentiel du modèle d'ECT en faveur de la biodiversité.

Cette charte doit être appréhendée comme un guide pour apporter des réponses concrètes et adaptées à un enjeu territorial et social majeur.

Laurent Mogno

Président d'ECT

Bernard Chevassus-au-Louis

Président d'Humanité et Biodiversité



ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX



AXE 1 : CONCRÉTISER LES POTENTIALITÉS DES SITES D'ECT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

E1 – Intégrer les enjeux de la biodiversité dans la stratégie de l'entreprise, profiter du développement des projets d'ECT pour concrétiser une action positive pour la biodiversité, de la phase de prospection à la finalisation des aménagements et à leurs suivis

E2 – Adopter une vision territoriale, lutter contre la fragmentation des paysages, l'artificialisation des sols et la perte de biodiversité. Les sites d'ECT sont une opportunité pour accroître les milieux favorables à la biodiversité et travailler au renforcement des continuités écologiques.

E3 – Développer une vision systémique afin d'intégrer toutes les composantes de l'environnement et des interdépendances Homme/Nature lors de la conception, de la réalisation et du suivi des projets.

AXE 2 : FORMER AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ, SENSIBILISER AUX POSSIBILITÉS QU'OFFRENT LES SITES D'ECT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

E4 – Informer, former et mobiliser les collaborateurs (tant administratifs qu'opérationnels) aux enjeux de la biodiversité pendant toutes les étapes de réalisation des aménagements (espèces invasives, espèces protégées, etc.) et les sensibiliser aux potentialités et aux opportunités que présentent les sites d'ECT en faveur de la biodiversité.

E5 – Travailler avec les parties prenantes (collectivités, mairies, organismes locaux, habitants, associations, etc.) afin d'intégrer les enjeux liés à la biodiversité lors de la conception des projets. A cet égard, il est concevable d'envisager l'élaboration d'une charte avec les diverses parties prenantes autour de projet concret.

E6 – Promouvoir la prise en compte de la biodiversité sur l'ensemble des sites, communiquer au maximum autour des enjeux de la biodiversité, notamment en valorisant et en développant des actions phares et en sensibilisant et en informant les autres utilisateurs des sites sur l'importance de la préservation de la biodiversité.

AXE 3 : PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ

E7 – Dans le cadre de programmes de recherches scientifiques liés à la biodiversité, ou pour le besoin d'associations, ECT met à disposition les sites que l'entreprise considère présentant un intérêt pour le développement de la connaissance autour des enjeux de biodiversité.

E8 – Dans l'optique d'accroître ses connaissances sur la biodiversité, ECT développe des partenariats sur la biodiversité pour assurer un suivi pour comprendre l'évolution de la biodiversité et adapter les actions de préservation et de protection du vivant

E9 – Afin de permettre la diffusion et l'organisation de la connaissance scientifique autour de la biodiversité, ECT s'engage à collecter des données portant notamment sur la biodiversité, les politiques territoriales, l'économie circulaire, l'aménagement du territoire, la consolidation de la ressource. Ces données pourront être acquises dans le cadre des différents projets menés par ECT, et seront mises à disposition de programmes de recherche publique travaillant sur les domaines cités précédemment.

